

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2013
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2013 APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2013.

La séance débute à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Pierre DUMAREST, Maire,

Présents : Patricia ALTHERR, Christophe BRULHART, Claude CHAPPUIS, Pierre CUZIN, Eliane DALLEMAGNE, Anna DOUDOU, Pierre DUMAREST, Christian JOLIE, René VERNAY.

Absents ayant donné procuration : Jean-Charles MORANDI donne procuration à Pierre DUMAREST, Romy LASSERRE SAINT MAURICE donne procuration à Patricia ALTHERR, Frédéric PERICARD donne procuration à Eliane DALLEMAGNE.

Absents: Rachel NABAFFA et David PERAY.

Secrétaire de séance : Christophe BRULHART.

Invitée : Charlotte BREUILH.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 Janvier 2013.

Christophe BRULHART accepte la fonction de secrétaire de séance.

Délibération n°06-2013

Objet : Proposition de prêt de la Banque Postale.

Sur le rapport de Jean-Charles MORANDI,

Vu la délibération n°63-2012 « proposition de prêt de la banque postale »,

Une délibération complémentaire est nécessaire afin de signer le contrat de prêt de la banque postale,

Dans le cadre du projet pour la construction d'une salle à vocation multiple, la Banque Postale accepte de prêter à la commune de Challex, 500 000€ à un taux fixe de 4,32% pour une durée de 15 ans. Les annuités seraient de 45 982,58€.

Voici les informations complémentaires concernant le prêt :

- date limite de versement : 25/01/2013
- base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- périodicité des intérêts : annuelle
- mode de remboursement : échéances constantes
- remboursement anticipé : autorisé pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.
- Commission : commission d'engagement égale à 0,20% du montant du contrat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE le prêt de la Banque Postale à hauteur de 500 000 € pour une durée de 15 ans dans les conditions énumérées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents concernant ce prêt.

Débat :

Pierre DUMAREST dit que la délibération sera amenée demain matin en sous-préfecture de GEX afin de gagner du temps. Elle sera envoyée à la banque postale demain. La Banque Postale impose à la commune de prendre cette délibération complémentaire car la précédente ne leur suffisait pas, ils n'ont pas encore l'habitude de mettre en place des prêts et sont très pointilleux. Les délais étant très courts (date limite de versement le 25/01/2013), il a été nécessaire de réunir un Conseil municipal extraordinaire ce jour.

Anna DOUDOU demande ce qu'est « la commission d'engagement » ? Charlotte BREUILH lui répond qu'il s'agit d'une commission qui se réunit lorsqu'une banque reçoit une demande de prêt, ils étudient notre dossier et décident si le demandeur peut ou pas obtenir le prêt. En l'occurrence, dans le cadre de ce contrat, la commission d'engagement coûtera à la commune 1 000€.

Prochaine réunion du Conseil le 4 février 2013 à 19h30.

La séance est levée à 19h36.